

## Exemple de lettre aux parents de 3<sup>ème</sup> au sujet du LPC [si la décision collective est de ne pas renseigner le LPC]

En plus de la moyenne des notes obtenues dans l'année (contrôle continu et épreuves terminales), les élèves de 3<sup>ème</sup> devront cette année avoir validé les 7 « compétences » du socle commun pour obtenir le Diplôme National du Brevet (DNB).

Pour le ministère, un élève ne peut avoir son attestation de maîtrise du socle commun que s'il a obtenu la validation de chacune des 7 « compétences » du socle (le principe de « non compensation » nous interdit de valider le socle si l'élève ne maîtrise pas une seule des 7 compétences).

Il est demandé aux enseignants de 3<sup>ème</sup> de renseigner, pour chaque élève, un livret personnel de compétences (LPC) qui regroupe les 7 « compétences », décomposées en plusieurs « domaines » qui comportent à leur tour plusieurs items.

Nous ne sommes pas opposés à la notion de « compétences » travaillées dans le cadre de nos disciplines mais ce LPC pose problème pour de nombreuses raisons, notamment :

- l'intitulé des items est trop souvent flou et vague (que signifie, par exemple « *mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité* » ?)
- certains items correspondent à des choses qui ne sont pas enseignées au collège (par exemple « *savoir utiliser quelques notions économiques et budgétaires de base* »)
- d'autres items renvoient à un jugement subjectif de la personne de l'élève (par exemple, « *assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions* »)
- d'autres items renvoient à des compétences très générales que les enseignants ne savent ni enseigner ni évaluer (par exemple « *manifester sa curiosité pour l'actualité ...* »)
- certains items sont tellement larges et abstraits qu'ils vont bien au-delà des programmes des 4 années collège (par exemple « *les objets techniques : analyse, conception et réalisation, fonctionnement et conditions d'utilisation* »)
- pour beaucoup d'items, personne ne sait exactement quel est le niveau recherché (par exemple, à partir de quand peut-on estimer qu'un élève sait « *mobiliser ses connaissances pour comprendre des questions liées à l'environnement et au développement durable* » ?)
- certains items concernent plusieurs disciplines : comment trancher, et qui décide, si les professeurs de ces disciplines ne sont pas d'accord entre eux ? (par exemple, un élève peut « *manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés* » en histoire mais pas en français)
- rendre compte des compétences réelles d'un élève avec une évaluation binaire (acquis/non acquis) nous semble impossible et nous craignons une évaluation incessante des élèves au détriment des apprentissages
- personne ne sait précisément combien d'items (ni lesquels car ils ne sont pas tous à mettre au même niveau) un élève doit maîtriser pour qu'une « compétence » soit validée.
- les exigences des enseignants risquent donc d'être très différentes d'un collège à l'autre, et même d'une classe à l'autre ; cela risque d'accentuer les inégalités scolaires alors qu'on nous fait croire que le socle est censé être « commun » à tous les élèves.
- nous ne croyons pas qu'une évaluation sans notes soit plus motivante et moins stressante d'autant que, dans le contexte budgétaire actuel, on nous retire les maigres moyens que nous avons jusqu'ici pour aider les élèves en difficulté
- nous ne croyons pas que le LPC, avec ses 98 items de nature très différente, soit plus lisible pour les élèves et leurs parents
- nous craignons que les élèves qui n'auront pas validé le socle soient orientés vers des voies de garage via l'alternance avec l'entreprise et l'apprentissage.

Déjà, des problèmes se posaient les années passées avec le B2i et le niveau A2 en langue vivante étrangère mais le ministère n'a rien voulu entendre. Il impose désormais la validation des 7 compétences alors qu'il connaît les difficultés rencontrées par les enseignants.

Pour toutes ces raisons, les enseignants du collège .....de ..... ont décidé de ne pas renseigner le LPC pour ne pas cautionner une mascarade d'évaluation qui pourrait pénaliser leurs élèves. Ils enverront au jury départemental du DNB un courrier pour lui demander de ne tenir compte que des notes obtenues pour la délivrance du diplôme.